

Séance du Conseil Municipal du 16 juin 2016

L'an **deux mil seize**, le **16 juin** à **vingt heures trente**

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 06 juin 2016

Présents : **Mmes** **BLAINEAU** Angélique, **BLANCHARD** Agnès, **ETAVARD** Catherine, **LARMUTH** Angéla **SAMSON** Stéphanie, **VARIN** Chantal, **Mm** **FOUCHÉ** Étienne, **BALLAND** Jean-Michel, **BONNEAU** Pascal, **CHAMPHOYAUX** Dominique, **DECHAIINE** Bruno, **ROBICHON** Hervé.

Absent excusé : SITEAU Anthony, PAPIN Stéphane.

Absent:

A donné pouvoir : PAPIN Stéphane à FOUCHÉ Étienne.

Secrétaire de séance : DECHAIINE Bruno.

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelant aucune observation de la part des Conseillers est accepté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT MISSION OPTIONNELLE CNRACL AUPRES DU CDG 79 (44/16)

Monsieur le Maire, fait part que l'adhésion au service optionnel/retraites CNRACL prend fin au 31 juillet 2016, expose :

Si la mission obligatoire d'un Centre de gestion se limite au contrôle de dossiers et à l'information sur la réglementation auprès des employeurs publics territoriaux, la loi lui permet néanmoins de créer un service optionnel pour instruire des dossiers CNRACL à la place de ses collectivités et établissements publics affiliés. De même est-il habilité à traiter et transmettre à la CNRACL, pour le compte des collectivités et établissements publics, les données relatives à la carrière des agents.

Aussi, le Centre de gestion des Deux-Sèvres propose-t-il, depuis 2007, à toutes les collectivités et établissements publics affiliés, cette mission optionnelle. Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le CDG79 en matière de retraite, moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionné au préalable avec le Centre de gestion pour l'utilisation de ces prestations.

S'agissant d'un service facultatif, les prestations sont soumises à une participation financière.

Monsieur le Maire, rappelle que ladite convention ne donne pas lieu à facturation par le Centre de gestion que si la commune utilise les prestations proposées. En revanche il est impossible de solliciter le concours du service optionnel sans avoir passé de convention au préalable, il précise que la convention débiterait le 1er août 2016 et se terminerait le 31 juillet 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le Maire à signer la convention ci-jointe avec le Centre de gestion, afin de pouvoir utiliser le service optionnel du service Retraites-CNRACL, pour la période du 1er août 2016 au 31 juillet 2021.

SUPPRESSION DU POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 1ER CLASSE (45/16)

Vu le départ de Mme Sophie POINCET-PIZON, il convient de modifier le tableau des effectifs et de fermer le poste de rédacteur principal 1er classe qu'elle occupait.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Le CTP du centre de Gestion devra être saisi pour supprimer le poste.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ER CLASSE A TEMPS NON COMPLET 26 HEURES/ SEMAINE, A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2016 (46/16) (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°033/16)

Il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- La suppression de la création du poste d'un adjoint administratif 1er classe à 30 heures, à compter du 1er juin,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent, à 26 heures.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte la modification du tableau des effectifs.

RECRUTEMENT D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF CONTRACTUEL (47/16)

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la vacance du poste de secrétaire de mairie à compter du 1er juin 2016, une commission de recrutement s'est réunie le 31 mai 2016. Madame Carole TROUBLÉ sera recrutée à compter du 1er septembre pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 26 h par référence au grade d'adjoint administratif 1er classe pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

Au vu de sa reconnaissance de travailleur handicapé elle peut être recrutée sous l'article 38. Au terme de ce contrat, si elle convient pour le poste, elle sera titularisée sans effectuer une année de stagiairisation.

Elle assure actuellement le poste en contrat intérim à 21 heures par le CDG 79, jusqu'au 31 août.

Le conseil accepte le recrutement de Mme Carole TROUBLÉ en contrat

POSITIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LE PROJET EOLIEN NORDEX SUR LA COMMUNE (48/16)

Suite à la présentation, lors du Conseil Municipal du 19 mai 2016, par M. OLIVIER du projet éolien de la Société NORDEX sur le territoire communal, le Conseil Municipal doit indiquer s'il autorise cette société à procéder à une étude de pré-diagnostic.

En complément, M. Le Maire rappelle que le montant alloué à la commune serait de 1800 € pour le parc de 4 éoliennes et par an. Les installations étant prévues pour fonctionner sur une période de 40 ans.

La majorité des retombées financières d'un tel projet irait à la communauté de commune, alors que celles versées à la commune seraient très faibles et que, dès lors, un tel projet présente plus de contraintes que d'avantages.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande de procéder au vote à bulletin secret

Votants : 13 Pour : 3 Contre : 10

Le Conseil Municipal décide de ne pas autoriser les porteurs du projet éolien NORDEX à procéder à une étude de pré-diagnostic éolien sur le territoire de la commune.

PROJET 1 RUE DU TILLEUL (49/16)

Présentation par M. Hervé ROBICHON :

M. ROBICHON explique que le gîte au 1 rue du Tilleul et propose au Conseil la réflexion pour envisager d'acheter ce bien.

La commune continuerait à l'exploiter en tant que gîte. Ce logement pourra servir quand la salle des fêtes est louée.

Le conseil propose de visiter le bien et de réunir la commission bâtiments. Un rendez-vous, pour visiter le gîte, est pris pour le samedi 18 juin.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Demande d'élagage dans le lotissement (050/16)

Une demande a été faite pour l'élagage d'arbres dans le lotissement. Un membre de la commission bâtiment doit se rendre sur place.

2) Réunion de la commission fêtes le 8 juillet à 18 h (051/16)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Prochaine réunion de conseil le 28 juillet 2016.

Fait à Clussais la Pommeraie, le 22 juin 2016

Le Maire,

Étienne FOUCHÉ